

Conditions générales de vente de prestations de services à des particuliers dans le cadre d'une profession libérale

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de service conclues lors d'un rendez-vous (rencontre physique à l'adresse du cabinet ou en distanciel).

Société : Alexandra TAZDAIT (auto-entrepreneur)
Située à : 210 rue de Vaugirard 75015 PARIS
Adresse URL du site : <https://alexandratazdait-psychologue.com>
Adresse mail : contact@alexandratazdait-psychologue.com
Téléphone : 07 63 70 30 51

N° ADELI (délivré par l'Agence Régionale de Santé) : 759328339
N° SIRET : 924 263 213 00010
APE : 9609Z

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente **antérieurement** à la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

Article 1 – Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Consultation de psychologie individuelle (enfants, adolescents et adultes) - première consultation et suivi - au cabinet et en ligne
- consultation de psychologie familiale - première consultation et suivi - au cabinet

La vente est réputée conclue à la fin de la séance.

Alexandra Tazdaït, psychologue clinicienne et psychothérapeute, s'engage à respecter le code de déontologie des psychologues et psychothérapeutes.

Article 2 – Informations précontractuelles

Préalablement à la prise de rendez-vous, ces conditions générales de vente sont communiquées au client qui reconnaît les avoir lues.

Sont transmises au client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du service,
- le prix de la séance,
- la date auquel le prestataire s'engage à exécuter le service sauf cas de force majeure,
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités.

Le prestataire de services doit également communiquer au client, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes (cf. mentions légales) :

- son statut, sa forme juridique et ses coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui,
- son titre professionnel, l'état membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'organisme auprès duquel il est inscrit (pour le prestataire membre d'une profession réglementée)
- le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des professionnels de santé (numéro ADELI)
- l'assurance de responsabilité professionnelle et les coordonnées de l'assureur.

Article 3 – Prix

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés en toutes taxes comprises (TTC). Ils sont stipulés sur le site internet du prestataire et sont consultables à l'adresse suivante : <https://alexandratazdait-psychologue.com>.

Article 4 – Paiement

Le paiement pour les **consultations au cabinet** est à effectuer par le client **à la fin de la séance**. Il s'effectue par les moyens de paiement indiqués sur le site internet à savoir en **espèces, par chèque bancaire ou via Paylib**. Dans le cadre du paiement en espèces, il vous est demandé de prévoir l'appoint.

Le paiement pour les **consultations en ligne** est à effectuer **48 heures avant la séance. Il peut être réalisé** par les moyens de paiement indiqués sur le site internet à savoir **via Paypal ou Paylib**.

Tout autre moyen non stipulé sera refusé.

Tout rendez-vous réalisé est dû.

En l'absence de règlement, le prestataire est en droit de refuser d'honorer un second rendez-vous. Le client sera à nouveau reçu une fois le paiement honoré.

Une facture sera remise au client sur simple demande une fois le paiement réalisé.

Toute séance non réglée entraînera un envoi de facture à domicile avec paiement à réception :

- une première relance par voie postale avec facturation, en sus de la séance, du timbre selon le tarif en vigueur,
- une deuxième relance par voie postale avec pénalité dont le taux appliqué est établi sur la base du taux minimum soit 3 fois le taux d'intérêt légal plus une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40 euros.

Article 5 – Délai de rétraction

Le client est tenu **d'annuler ou reporter son rendez-vous au plus tard 48 heures** dudit rendez-vous :

- par téléphone (sms ou appel) : 07 63 70 30 51
- par mail : contact@alexandratazdait-psychologue.com
- via le site internet : <https://alexandratazdait-psychologue.com>

(consigne stipulée également dans le mail de confirmation du rendez-vous).

En cas de non-respect par le client de cette consigne, c'est-à-dire **pour tout rendez-vous non annulé/reporté et non honoré**, une **indemnité correspondant à 50% du tarif de consultation** est due par le client. La prise de rendez-vous en ligne pour le client concerné peut être suspendue et le prestataire se réserve le droit de ne plus recevoir le client.

Pour une **annulation ou un report la veille ou le jour-même en raison d'un impondérable ET en cas de force majeure (maladie, décès, accident...)**, le client est dans l'obligation de **prévenir le prestataire par téléphone (appel, sms) ou par mail. Cette situation doit rester exceptionnelle**. Le prestataire se réserve également le droit de demander une indemnité à hauteur de **50% du tarif de consultation pour ce rendez-vous non honoré**.

Article 6 – Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Article 7 – Médiation et règlement des litiges

La résolution amiable est au cœur des préoccupations du prestataire, qui invite le client à le contacter en cas de litige, que ce soit de manière orale ou écrite (contact@alexandratazdait-psychologue.com), afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

Le prestataire disposera d'un délai de deux semaines afin d'effectuer un retour à la réclamation.

En cas de Réclamation qui ne parviendrait pas à aboutir à un accord à l'amiable, seul la saisie de la Médiation de France Compétences pourra exercer le rôle de médiateur entre les parties

(<https://www.francecompetences.fr/espace-mediation-de-france-competences/demander-mediation/>)

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client
- l'absence de résultats conformes aux critères définis unilatéralement par le client

Article 8 – Jurisdiction compétente

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent du lieu géographique d'exercice du professionnel, dans les conditions de droit commun.